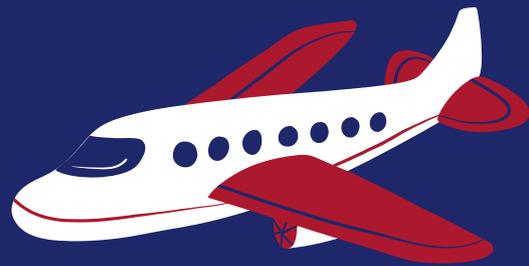


# FAQ

---

## PARTIR EN MOBILITÉ INTERNATIONALE DURANT LE CURSUS D'ORTHOPHONIE



**Date de mise à jour : 20 mai 2024**

*Ce document n'est pas une liste exhaustive de toutes les informations au sujet de la mobilité, mais cela peut déjà vous apporter quelques éléments.*

---

|   |          |
|---|----------|
| <b><u>Différence entre Erasmus+ et mobilité internationale</u></b>    | <b>3</b> |
| <b><u>Différence entre mobilité d'études et mobilité de stage</u></b> | <b>3</b> |
| <b><u>Langues</u></b>   | <b>4</b> |
| <b><u>Durée de la mobilité</u></b>                                    | <b>4</b> |
| <b><u>Mobilité d'études</u></b>                                       | <b>5</b> |
| <b><u>Mobilité de stage</u></b>                                       | <b>6</b> |
| <b><u>Logement</u></b>  | <b>8</b> |
| <b><u>Bourses</u></b>   | <b>9</b> |

---

# Quelle différence entre mobilité Erasmus+ et mobilité Internationale ?

---

**Mobilité Erasmus+** = pays de l'Union Européenne (hors Suisse et Royaume Uni)

**Mobilité internationale** = Suisse, Royaume-Uni + reste du monde



## Mobilité d'études ou mobilité de stage ?

---

**Une mobilité d'études** permet de partir dans une université à l'étranger pour 1 ou 2 semestres pour y suivre des cours dans une université partenaire et éventuellement y faire un stage.

**Une mobilité de stage** permet de partir à l'étranger pour réaliser un stage pratique au sein d'un organisme qui vous accueille, il ne comporte pas de cours.

Les stages cliniques sont à trouver par les étudiants.

Il est tout à fait possible de faire un stage chez une orthophoniste à l'étranger, du moment que l'orthophoniste est agréée par le DUEFO.

Ces stages pourront réalisés uniquement durant les vacances, ou durant une mobilité d'études dans le pays d'accueil.

Le stage d'initiation à la recherche (1er semestre M1) peut se faire dans une université.

# Langues

---

De façon générale, le niveau B2 (obtenu au moment du bac, normalement) est demandé. Un diplôme officiel n'est pas forcément réclamé.

Pour certaines destinations un test spécifique peut être demandé (TOEFL pour les Etats-Unis).

A vérifier sur le site de l'université partenaireés partenaires (voir lien ci-dessous pour le moteur de recherche).

Les langues d'enseignement sont à vérifier sur le site internet de chaque université. Les liens vers les sites se trouvent dans notre moteur de recherche par destination :

<https://sumedecine.adv-pub.moveonfr.com/home-page-1582/>

## Durée de la mobilité

---

### **Peut-on cumuler 1 ou 2 semestres en mobilité d'études et un stage à l'étranger ?**

Une seule mobilité d'études est possible au sein du cursus. Par contre, vous pouvez cumuler une mobilité d'études et une mobilité de stage.

### **Peut-on candidater après une année de césure ?**

Un étudiant en année de césure peut candidater pour une mobilité pour l'année suivante.

# Mobilité d'études

---

## Niveau d'études

En L3 uniquement.

## Durée possible

Vous pouvez partir une année académique ou 1 semestre soit au 1er ou 2e semestre.

## Candidature

Vous pouvez postuler en octobre-novembre de l'année universitaire N (dates exactes sur le site web en septembre) pour partir en septembre ou en janvier de l'année universitaire N+1.

Les critères de sélection sont :

- le dossier académique – moyenne de 12/20 minimum et aucun rattrapage connu ;
- la motivation ;
- la cohérence du projet par rapport à votre cursus.

Après la publication des résultats du S3 (février), la directrice du DUEFO valide définitivement les dossiers et répartit les places disponibles. Chaque étudiant est informé de la décision au plus tard en mars.

## Comment ça marche pour la validation des partiels si les cours portent sur des choses différentes ?

Vous devez valider les cours selon les modalités d'examen sur place.

## **On n'a pas les partiels français, comment valide-t-on ?**

Non, vous aurez uniquement des examens sur place et vous aurez une équivalence en crédit à votre retour.

## **Si l'on part un semestre, faudra-t-il rattraper ce semestre de retour en France ?**

Non, la mobilité à l'étranger est validée selon les critères locaux. Si vous validez les examens sur place, vous aurez une reconnaissance des crédits ECTS à votre retour.

## **Comment cela se passe si on a eu des rattrapages à l'étranger ?**

Votre dossier académique sera étudié par l'équipe pédagogique du DUEFO.

## **Si on part en mobilité d'études, peut-on faire un ou des stages à l'étranger pour remplacer ceux qui auraient dû être faits en France ?**

Oui, si vous trouvez le stage sur place et que vous faites valider le programme du stage par le DUEFO. La reconnaissance de ces stages se fait selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

# **Mobilité de stage**

---

**Les demandes** peuvent être faites au fil de l'eau.

## **Stages dans les DOM-TOM ou en province**

Ils ne relèvent pas du service des relations internationales car c'est une mobilité nationale.

## **Quel est le statut de l'étudiant lors d'un stage à l'étranger ?**

Étudiant, sous convention de stage.

## **Est-ce qu'on est payé ?**

Dans la plupart des pays où vous irez, vous ne serez pas payé.

## **Est-ce que c'est possible pour les orthophonistes de partir juste 1 mois ou 2 mois pour un stage en hôpital ou en libéral ?**

Les stages à l'étranger sont possibles en L3 (1 à 2 mois) ou M1 (1 à 3 mois), dans la limite d'un stage clinique par année universitaire.

Le stage peut être réalisé dans la langue du pays d'accueil encadré par un professionnel local (il n'est pas nécessaire que ce professionnel soit diplômé en France).

Tout départ en stage à l'étranger doit être approuvé par les responsables des stages du DUEFO :

**L3 Pr. Aude Laloi,  
M1 : Pr. Peggy Gatignol.**

Les stages doivent être réalisés uniquement pendant les vacances (Noël, Pâques ou été) car aucune semaine banalisée n'est prévue durant le cursus.

Le stage est accordé sous réserve qu'il n'y ait pas de redoublement et que la moyenne générale de l'étudiant soit de 12/20 minimum.

## Comment sont reconnus les stages ?

Comme ils remplacent les stages prévus à Paris, le nombre d'ECTS équivalents aux stages réalisés à Paris sera attribués si le stage est validé selon les critères locaux.

*Départ en L3* : 6 ECTS par semestre de stage (210 heures par semestre). Les étudiants en L3 peuvent partir 1 ou 2 mois.

Il sera impossible de faire 1 semestre complet de stage, mais une équivalence de 35 heures de stage = 1 ECTS sera accordée. Ce qui ne sera pas fait à l'étranger, devra être complété en France.

*Départ en M1* : 3 ECTS pour le stage recherche (120 heures), 3 ECTS pour le stage du S1 (90 heures) et 6 ECTS pour le stage du S2 (300 heures).

|   |
|---|
| <p>Stage recherche : 40 heures = 1 ECTS<br/>Stage S1 : 30 heures = 1 ECTS<br/>Stage S2 : 50 heures = 1 ECTS</p> |
|---|

Les heures non réalisées à l'étranger pour l'obtention de l'intégralité des crédits à SU devront être complétées en France.

## Logement

---

### Pour le logement c'est à nous de le trouver ?

Oui, mais le service des relations internationales de votre établissement d'accueil peut vous aider dans vos démarches pour les mobilités d'études. Pour les mobilités de stage (plus courtes), il faudra trouver par vous-même.

# Bourses

---

Des bourses sont attribuées pour les mobilités d'études ou de stage. Les conditions sont détaillées sur le site internet :

<https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/bourses>

Il faut réaliser une durée de mobilité d'études ou de stage d'une durée minimum de 2 mois pour obtenir une aide à la mobilité Erasmus+. Pour un stage d'un mois des bourses sur critères sociaux peuvent être attribuées.

La durée de financement maximum dépend des financements disponibles.



Faculté de Santé Sorbonne Université  
Service des relations internationales  
91 boulevard de l'Hôpital  
2e étage – bureau 202  
75013 Paris

[medecine-international@sorbonne-universite.fr](mailto:medecine-international@sorbonne-universite.fr)

